

Les voies après la 3e (diaporama à projeter)

- Un diaporama de quatorze diapositives à projeter en une heure, pour présenter la seconde générale et technologique, la seconde professionnelle, le CAP et l'apprentissage. Les notes enseignant donnent le commentaire de chaque diapositive et les questions à attendre. La fiche élève sert de prise de notes guidée.

Après la 3e, on choisit quoi ?

- Pas un métier pour la vie.
- Un type de formation, et parfois un statut.
- Quatre grandes possibilités.
- Et des passerelles entre elles.

Ce que vous croyez savoir

- Dites tout ce qui vous vient sur le CAP, le bac pro, le lycée.
- On écrit tout au tableau, même les erreurs.
- On ne corrige rien maintenant.
- On y reviendra à la fin de l'heure.

Les quatre voies

- La seconde générale et technologique.
- La seconde professionnelle.
- Le certificat d'aptitude professionnelle, le CAP.
- L'apprentissage, qui peut se combiner avec les deux précédentes.

La seconde générale et technologique

- Une année commune à tous les élèves de cette voie.
- On y étudie des matières générales.
- Le choix des spécialités se fait à la fin de l'année.
- Elle mène au baccalauréat général ou technologique, en trois ans après la 3e.

Les spécialités de la voie générale

- Choisies en fin de seconde, pour la classe de première.
- On en garde une partie en terminale.
- Elles orientent les études supérieures possibles.
- Le détail officiel se consulte sur education.gouv.fr.

Les séries technologiques

- Plusieurs séries, chacune liée à un grand domaine.
- Beaucoup de travaux pratiques et de projets.
- Elles mènent souvent à un brevet de technicien supérieur ou à un bachelor universitaire de technologie.
- La liste complète figure sur onisep.fr.

La seconde professionnelle

- On entre dans une famille de métiers, pas encore dans une spécialité unique.
- La spécialisation se précise en première.
- Le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans après la 3e.
- Beaucoup de temps en atelier et en entreprise.

Le CAP

- Deux ans après la 3e.
- Un métier précis, appris en profondeur.
- Il se prépare en lycée professionnel ou en apprentissage.
- Il permet de travailler, et il permet aussi de continuer.

Le temps passé en entreprise

- En voie professionnelle, les périodes en entreprise font partie du diplôme.
- Ce ne sont pas des stages facultatifs.
- Elles sont évaluées et comptent pour l'examen.
- Elles permettent d'être embauché plus facilement ensuite.

L'apprentissage : un contrat de travail

- Vous êtes salarié d'une entreprise et élève d'un centre de formation.
- De 16 à 29 ans révolus, et dès 15 ans si la 3e est faite.
- Vous êtes payé, en pourcentage du salaire minimum.
- La grille officielle est publiée sur alternance.emploi.gouv.fr.

Apprentissage : ce qui change au quotidien

- Un rythme partagé entre l'entreprise et le centre de formation.
- Des congés de salarié, pas des vacances scolaires.
- Un maître d'apprentissage qui vous suit dans l'entreprise.
- Il faut trouver une entreprise : cela se prépare à l'avance.

On peut changer de voie

- Des passerelles existent entre la voie générale et la voie professionnelle.
- Un CAP peut mener à un baccalauréat professionnel.
- Un baccalauréat professionnel peut mener à un brevet de technicien supérieur.
- Changer se prépare et se demande, cela n'arrive pas tout seul.

Qui vous aide à décider

- Le professeur principal, en premier.
- Le psychologue de l'éducation nationale, au collège ou au centre d'information et d'orientation.
- Les portes ouvertes des lycées et des centres de formation.
- Votre famille, avec les bonnes informations en main.

Ce qu'on retient

- Quatre voies, aucune n'est un échec.
- Un CAP dure deux ans, un baccalauréat trois ans.
- L'apprentissage est un statut, pas une filière à part.
- Le choix de 3e n'est pas une décision définitive.

